

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 15 décembre 2011

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle KOENDERS et M. MELOTTE

Convocation envoyée le 8 décembre 2011

Publié le 16 décembre 2011

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 65

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 10

### Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Jean-Yves PIAN
M. Pierre PRIBETICH	M. André GERVAIS	Mlle Stéphanie MODDE
M. Jean ESMONIN	M. Alain MILLOT	M. Philippe CARBONNEL
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	M. Alain LINGER
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	M. Franck MELOTTE
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	M. Louis LAURENT
M. José ALMEIDA	Mme Anne DILLENSEGER	M. Roland PONSAA
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	M. François NOWOTNY
M. François DESEILLE	Mme Christine DURNERIN	M. Michel FORQUET
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Nelly METGE	M. Claude PICARD
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre PETITJEAN
M. Michel JULIEN	Mlle Christine MARTIN	Mme Claude DARCIAUX
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Philippe SCHMITT
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean-Claude DOUHAI	M. Mohammed IZIMER	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-Paul HESSE	Mme Hélène ROY	M. Patrick BAUDEMONT
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Myriam BERNARD	Mme Geneviève BILLAUT
M. Yves BERTELOOT	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Murat BAYAM
M. Patrick MOREAU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
M. Dominique GRIMPRET	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Philippe BELLEVILLE
M. Didier MARTIN		Mme Noëlle CABBILLARD.

### Membres absents :

M. Gilbert MENU	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Jean-François GONDELLIER	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Lucien BRENOT	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
M. Michel ROTGER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
M. Philippe GUYARD	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
M. Rémi DELATTE	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	Mme Françoise EHRE pouvoir à M. Jean-Claude GIRARD
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
	M. Gilles TRAHARD pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD.

---

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**

**Avenant à la convention de groupement de commandes relative à la fourniture de papier - Approbation et autorisation de signature de l'avenant**

Le Code des marchés publics permet la création de groupement de commandes, notamment entre les collectivités locales et leurs établissements publics.

Dans le cadre d'une démarche de mutualisation permettant de réaliser des économies et d'opérer une rationalisation des moyens, il a été créé un groupement de commandes pour la fourniture de papier.

Ce groupement est constitué de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, de la Ville de Dijon, de son Centre communal d'action sociale et des communes de Quetigny et Saint Apollinaire.

Suite à ce groupement de commandes, un accord-cadre a été conclu avec cinq sociétés pour une durée d'un an. Aujourd'hui, cet accord-cadre doit être prolongé de 6 mois par avenant.

Aussi, un avenant à la convention de groupement de commandes doit être conclu afin de prolonger sa durée de validité de 6 mois, soit jusqu'à l'échéance de l'accord-cadre.

Il a également pour objet d'intégrer un nouveau membre au groupement de commandes précité ; il s'agit de l'établissement public communal d'accueil de personnes âgées de la Ville de Dijon.

Cette entité résulte de la réorganisation du CCAS de la Ville de Dijon ; en effet, au sein de ce dernier, on comptait trois Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Ces trois établissements ont été regroupés au sein d'une seule entité juridique, l'Etablissement public communal d'accueil de personnes âgées de la Ville de Dijon.

Ainsi, il est nécessaire d'intégrer ce dernier dans le groupement de commandes relatif à la fourniture de papier.

**LE CONSEIL,**  
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**  
**DÉCIDE :**

- **d'approuver** la conclusion d'un avenant à la convention de groupement de commandes relative à la fourniture de papier ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ledit avenant.

**Avenant à la convention constitutive de groupement de commandes, relative à la fourniture de papier**

Article 8 du Code des marchés publics

**ENTRE**

**La Ville de Dijon**, représentée par son Maire, M. François REBSAMEN, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du .....,

**ET**

**La Communauté de l'agglomération dijonnaise**, représentée par M. François REBSAMEN, Président, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire du 15 décembre 2011,

**Le Centre communal d'action social de la Ville de Dijon**, représenté par son Vice président Mme Françoise TENENBAUM, dûment habilitée par délibération du Conseil d'administration du 20 décembre 2011,

**La Commune de Saint Apollinaire**, représentée par son Maire, M. Rémi DELATTE, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2011,

**La Commune de Quetigny** représentée par son Maire, M. Michel BACHELARD, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 13 décembre 2011,

**L'Etablissement Public Communal d'accueil de personnes âgées de la Ville de Dijon**, représenté par son Président, M. Alain MILLOT, dûment habilité par délibération du Conseil d'administration du .....

**ARTICLE 1 – Objet du présent avenant**

Le présent avenant a pour objet de prolonger la durée de validité de la convention de groupement de commande, relative à la fourniture de papier, de 6 mois, soit jusqu'à l'échéance de l'accord-cadre, lui-même prolongé de la même durée.

Il a également pour objet d'intégrer un nouveau membre au groupement de commande précitée ; il s'agit de l'établissement public communal d'accueil de personnes âgées de la Ville de Dijon.

Cette entité résulte de la réorganisation du CCAS de la Ville de Dijon ; en effet, au sein de ce dernier, on comptait trois Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD). Ces trois établissements ont été regroupés au sein d'une seule entité juridique, l'Etablissement public communal d'accueil de personnes âgées de la Ville de Dijon.

Ainsi, il est nécessaire d'intégrer ce dernier dans le groupement de commande relatif à la fourniture de papier.

## **ARTICLE 2 – Autres clauses**

Tous les autres articles et clauses de la convention sus mentionnée, non modifiés par le présent avenant, restent inchangés.

Le présent avenant est établi en 6 exemplaires.

Fait à Dijon, le

**Le Maire de la Commune de Dijon,**

François REBSAMEN

**Le Président de la communauté d'agglomération dijonnaise,**

François REBSAMEN

**Le Vice-président du Centre communal d'action social de la Ville de Dijon,**

Françoise TENENBAUM

**Le Maire de la Commune de Saint Apollinaire,**

Rémy DELATTE

**Le Maire de la Commune de Quetigny,**

Michel BACHELARD

**Le Président de l'établissement public communal d'accueil de personnes âgées de la Ville de Dijon,**

Alain MILLOT